

Lors de mes visites dans les établissements et des réunions d'équipe que j'y organise je suis régulièrement questionnée au sujet de l'évaluation de l'EE de SES en classe de seconde.

J'ai donc pensé qu'il était opportun de vous rappeler les termes du texte de présentation des enseignements d'exploration paru au BO spécial N°4 du 24/04/2010, tant en ce qui concerne les objectifs de ces enseignements qu'en ce qui concerne leur évaluation.

Ce texte précise que « *les enseignements d'exploration suivis en seconde ne prédéterminent en rien la poursuite du cycle terminal : ils ne constituent pas des pré-requis pour s'engager dans telle ou telle série ou pour choisir tel enseignement spécifique en première. Un élève peut se tromper, s'apercevoir qu'il a fait un mauvais choix ou un choix qui ne répond pas à ses attentes, et bifurquer à temps, au lieu de s'orienter vers une filière qui ne lui correspondrait pas ; la classe de seconde est ainsi véritablement une classe de détermination* ».

**L'objectif de ces enseignements est donc bien d'éclairer les choix d'orientation.** Le préambule du programme d'EE de SES en classe de seconde générale et technologique rappelle cet objectif (« *contribuer à un choix éclairé de leur parcours de formation en cycle terminal* ») et assigne à cet enseignement deux autres objectifs : « *donner les éléments de base d'une culture économique et sociologique indispensable à la formation de tout citoyen* » et « *faire acquérir aux élèves quelques notions et raisonnements essentiels en économie et en sociologie dans la perspective d'une poursuite d'études au lycée et au-delà* ».

En ce qui concerne l'évaluation, le texte du BO indique : « une évaluation est nécessaire pour permettre aux élèves de prendre conscience des compétences acquises et des progrès accomplis dans les domaines explorés ». **Le principe de l'évaluation de ces enseignements est donc très clairement affirmé.**

L'absence d'évaluation empêcherait l'élève de savoir s'il est parvenu ou non à atteindre les objectifs d'apprentissage et priverait le professeur de la possibilité de mettre en œuvre des activités de remédiation pour placer les élèves dans une trajectoire de réussite, objectif constamment réaffirmé dans les textes réglementaires et au cœur des stratégies académiques. Dès lors, toute affirmation selon laquelle le comportement et les résultats des élèves dans les enseignements d'exploration n'ont pas à être pris en compte dans l'orientation des élèves **est contradictoire avec la lettre et l'esprit des textes.**

Dans un cadre d'autonomie des EPLE le texte précise que, si « *l'évaluation est spécifique à chaque enseignement d'exploration* », le conseil pédagogique « *favorisera la coordination des enseignements d'exploration, notamment en ce qui concerne l'évaluation et la notation des activités des élèves* ». **Favoriser la coordination ne signifie ni imposer une décision dans le domaine des pratiques d'enseignement ou d'évaluation** (le conseil pédagogique est une instance de concertation et n'a donc pas de pouvoir de décision ni a fortiori de pouvoir hiérarchique sur les professeurs), **ni uniformiser ces pratiques** (l'évaluation ne pouvant revêtir les mêmes modalités dans tous les enseignements d'exploration).

Par ailleurs, il convient de rappeler que, si la décision est prise de noter l'enseignement d'exploration d'économie (SES ou PFEG), les notes ne doivent pas « *constituer un critère de passage ou d'orientation* » (déclaration du ministre de l'éducation au quotidien Les Echos du 25/03/2010). Ces notes peuvent figurer dans les bulletins scolaires, qui sont un vecteur de communication avec les familles. En revanche, ces notes ne doivent pas entrer dans le calcul de la moyenne trimestrielle de l'élève. Il va sans dire que, lorsqu'ils choisissent d'attribuer une note, les professeurs ont suffisamment d'expérience et de bon sens pour accompagner celle-ci d'un commentaire, visant à éclairer les élèves sur leurs marges de progrès et à les aider à construire leur parcours d'orientation.

Le cadre réglementaire étant précisé, il convient d'insister sur l'intérêt pour l'élève - et sans doute aussi pour le professeur - d'une **vision positive de l'évaluation** : il s'agit de mettre l'accent sur ce que les élèves savent faire, sur les progrès qu'ils réalisent dans les apprentissages et de valoriser l'intérêt qu'ils portent à une nouvelle discipline, leur autonomie et leur esprit d'initiative.

L'évaluation porte donc sur les savoirs, les compétences (que l'on se gardera d'opposer aux savoirs), sur des savoir-être et sur des savoir-faire variés aisément transférables dans d'autres champs disciplinaires (manipulation d'outils statistiques, raisonnement causal, production d'une synthèse, d'une argumentation, etc.), qui peuvent parfaitement justifier la présence des professeurs de SES dans le dispositif de l'accompagnement personnalisé en classe de seconde et de première.

Les modalités d'évaluation sont donc à l'initiative des équipes disciplinaires qui les concevront en cohérence avec leurs démarches de mise en œuvre du programme. Les équipes disciplinaires se positionneront par rapport aux questions suivantes : pourquoi évaluer ? Que faut-il évaluer ? Comment évaluer ? Quand évaluer ? Qui évalue (le professeur ? l'élève ?) ?

L'observation des pratiques des professeurs depuis cette rentrée 2010 fait apparaître une assez grande diversité des modalités d'évaluation (formative, formatrice, diagnostique, beaucoup plus rarement sommative). La réduction de l'horaire hebdomadaire à 1 heure 30 a évidemment une incidence sur le choix des exercices servant d'appui à l'évaluation : QCM, « vrai ou faux », exercices à trous, construction de schémas ou de tableaux à double entrée sont désormais plus fréquents, la place d'activités telle que la production d'une courte synthèse ou l'argumentation occupant une place marginale. Ce nouveau contexte a également une incidence sur la durée des évaluations (une dizaine de minutes à une demi-heure).

J'ai pu remarquer lors de mes visites dans les classes que certains professeurs évaluent désormais l'implication d'un élève dans des activités de groupe telles que la réalisation d'une enquête, d'une revue de presse, d'un article, d'une page de journal lycéen, d'un compte rendu de visite (entreprise, exposition). Ces professeurs considèrent à juste titre que l'évaluation de ces activités leur permet de compenser le rétrécissement du spectre de l'évaluation imposé par les contraintes de temps (horaire hebdomadaire de 1 heures 30).

Des collègues enseignant en seconde ont fait le choix de s'engager dans une évaluation par compétences qui se situe dans la logique de celle pratiquée pour la validation du socle commun en collège ou pour le B2i.

Il m'a donc paru opportun de mutualiser via les sites académiques de Bordeaux et de Limoges des pratiques d'évaluation en adéquation avec l'esprit de ce nouvel enseignement d'exploration et d'inciter les collègues à investir de champ de l'évaluation par compétences à l'instar de ce

qu'ont fait E. Duclos et L. Merle au lycée J. Monnet de Blanquefort (cf. grilles de compétences implantées sur le site académique de Bordeaux).

Je vous invite donc à consulter régulièrement le site SES de l'Académie de Bordeaux pour accéder aux ressources pédagogiques disponibles pour l'enseignement d'exploration de SES. Toute contribution (production d'activités de sensibilisation, d'analyse, évaluations) pour l'EE sera bienvenue. Ces contributions sont à m'adresser et je les transférerai à Eric Duclos. Il va sans dire que je compte aussi sur vos contributions relatives aux deux niveaux de 1<sup>ère</sup> et de terminale pour faire vivre le site académique.

